

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/OzL.Pro.WG.1/32/CRP.13/Rev.1
25 juillet 2012

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Trente-deuxième réunion
Bangkok, 23-27 juillet 2012
Point 12 de l'ordre du jour
Questions diverses**

Implications du Document final de la Conférence Rio+20 pour les petits États insulaires en développement pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

Présenté par Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago

La vingt-quatrième Réunion des Parties décide :

Rappelant que sur les 197 Parties au Protocole de Montréal, 39 sont reconnues par l'Organisation des Nations Unies comme étant des petits États insulaires en développement,

Considérant que le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, a établi que l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone entraîne une augmentation rapide de l'utilisation d'hydrofluorocarbones à potentiel de réchauffement global élevé et de leur rejet dans l'environnement,

Prenant note de la décision XIX/6, dans laquelle les Parties ont convenu d'accélérer l'élimination des hydrochlorofluorocarbones et ont encouragé les Parties à promouvoir le choix de solutions de remplacement de ces substances qui réduisent au minimum les impacts environnementaux, en particulier sur le climat, et qui tiennent compte d'autres considérations d'ordre sanitaire, sécuritaire et économique,

Sachant que le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé que les petits États insulaires en développement demeurent un cas spécifique en matière de développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités uniques et particulières, notamment leur petite taille, éloignement, insuffisance des ressources et étroitesse de la base des exportations, et de leur exposition aux crises écologiques mondiales et aux chocs économiques externes,

De reconnaître les vulnérabilités uniques et particulières des petits États insulaires en développement et de prendre ces vulnérabilités en compte lors de l'examen des efforts que ces pays déploient en vue de se conformer aux obligations prévues par le Protocole de Montréal en matière d'élimination des hydrochlorofluorocarbones, de choisir des solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones à haut rendement énergétique, respectueuses de la couche d'ozone et inoffensives pour le climat à long terme et d'opérer la transition vers ces solutions.